



**Projet de renouvellement
du centre de valorisation énergétique des déchets (CVED)
de VITRÉ (35)**

**Bilan de la pré-concertation
25 septembre au 31 octobre 2024**

Novembre 2024

Table des matières

Partie 1 : le contexte général du projet	3
1. Présentation des porteurs du projet	3
Le syndicat S3T'ec	3
PAPREC ENERGIES	3
2. Un projet pour répondre aux besoins du territoire	4
Renouveler un outil en fin de vie	4
Les avantages du projet	4
3. Les grandes lignes du projet	4
Programme technique	4
Calendrier prévisionnel	5
Budget estimé	5
4. Les impacts du projet	5
Impacts socio-économiques	5
Impacts sur l'environnement	5
Partie 2 : L'organisation et le déroulement de la pré-concertation	6
1. Une démarche volontaire	6
2. Les outils d'information du public	6
Une pluralité de supports pour tous	6
Visuels des supports	7
3. Les modalités de participation du public	10
Les réunions publiques	10
Bilan de la participation du public	12
Partie 4 : Les principales thématiques abordées et les réponses apportées	13
1. Une proposition de dialogue reconnue	13
2. Le dimensionnement du projet	14
3. La place du projet dans une politique de gestion globale des déchets	15
4. Le coût du projet et la relation contractuelle avec le délégataire	17
5. Les impacts environnementaux potentiels du projet	17
6. Les nuisances potentielles du projet	19
7. La question de l'augmentation du trafic routier	20
8. Le bilan carbone du projet	20
Partie 5 : les engagements des porteurs du projet	22
1. Maintenir le dialogue avec le public	22
2. Fournir des éclairages sur l'étude d'impact	22
3. Améliorer la gestion du trafic routier	22

Partie 1 : le contexte général du projet

1. Présentation des porteurs du projet

Le syndicat S3T'ec

Créé en 2019, S3T'ec est le service public en charge de la compétence traitement des déchets Ménagers et Assimilés pour le compte de ses deux adhérents : le SMICTOM SUD-EST 35 et le SMICTOM DU PAYS DE FOGÈRES.

Il est administré par un comité syndical rassemblant 27 élus issus de ces syndicats adhérents.

Son objectif : trouver des solutions locales de valorisation des déchets soit par recyclage, soit en énergie et TENDRE VERS LE ZÉRO ENFOUISSEMENT.

S3T'ec assure ainsi, pour les 2 syndicats de collecte, le tri, le recyclage et la valorisation :

- des ordures ménagères,
- des emballages recyclables, des papiers,
- du verre,
- des biodéchets,
- et des déchets déposés dans les bennes des déchèteries.

Son territoire s'étend sur 114 communes pour plus de 225 000 habitants et 2 530 km².

Pour exercer sa compétence « traitement des déchets », S3T'ec est propriétaire de 5 outils de traitement : le Centre de Valorisation énergétique des déchets ménagers (VITRÉ), le réseau d'énergie renouvelable et de récupération « RÉVERTEC » de VITRÉ, les Centres de transfert et de valorisation matière de VITRÉ et de FOGÈRES, et le site réhabilité de CORNILLÉ.

Les ressources financières de S3T'ec proviennent en grande partie de la redevance d'équilibre versée chaque année par les deux SMICTOM membres.

Les SMICTOMs adhérents assurent : la prévention (programmes de réduction et valorisation des déchets), la pré-collecte (distribution et maintenance des bacs, sacs jaunes, bornes d'apports collectives...), la collecte (en porte à porte ou en apport collectif) et la gestion du réseau de déchèteries (12 pour le SMICTOM SUD-EST 35 et 10 pour le SMICTOM DU PAYS DE FOGÈRES).

Les actions de prévention et de gestion des déchets ménagers développées sur leurs territoires respectifs sont coordonnées avec les filières de valorisation mises en œuvre et gérées par S3T'ec.

PAPREC ENERGIES

PAPREC ENERGIES est une filiale du groupe PAPREC, leader français du recyclage.

Le groupe PAPREC est devenu en 30 ans un acteur global de la gestion des déchets, présent dans 10 pays et réunissant plus de 16 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 3 milliards d'euros. Depuis 15 ans, il s'est intéressé à la production d'énergies.

Tout d'abord en développant un savoir-faire en CSR, en méthanisation et en biogaz, puis en investissant massivement à partir de 2021 dans le rachat de cinq sociétés détenant des savoir-faire inégalés en matière de valorisation des déchets (Inova, Tiru, CNIM...).

Aujourd'hui à la tête de près d'une trentaine d'usines dédiées réparties dans onze pays à travers le monde, PAPREC ENERGIES se positionne au rang de n°3 français de la valorisation énergétique des déchets et comme le seul acteur européen capable de concevoir, construire et exploiter des usines de valorisation énergétique de toutes tailles.

2. Un projet pour répondre aux besoins du territoire

Renouveler un outil en fin de vie

Avec 36 années de service à son actif (créé en 1988), le Centre de Valorisation Energétique des Déchets de VITRÉ (CVED) arrive en fin de vie (estimée en 2028) et doit être renouvelé pour **en faire un outil moderne et performant** au service d'un traitement des déchets du territoire et de l'augmentation de la production locale d'Énergie Renouvelable et de Récupération (EnR&R).

Le renouvellement de l'outil permettra de :

- valoriser énergétiquement tous les déchets ménagers produits sur le territoire ;
- supprimer le stockage par enfouissement à l'extérieur du département ;
- fournir 6 fois plus d'énergies (électricité et vapeur) au réseau de chaleur urbain de VITRÉ et aux entreprises locales ;
- disposer d'un outil évolutif et adaptable dans le temps en fonction de la composante future des déchets et des progrès technologiques ;
- maintenir un coût de traitement acceptable pour l'utilisateur du service public de gestion des déchets.

S3T'ec souhaite profiter de ce renouvellement pour se conformer aux obligations réglementaires fixées par l'État au travers des lois LTECV (Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte) et AGECL (anti-gaspillage pour une économie circulaire) ainsi que dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de la Région Bretagne ou la BREIZH COOP 21.

Les avantages du projet

Le projet de renouvellement du CVED, désormais appelé UV2R permettra :

- La prise en charge des volumes d'Ordures Ménagères résiduelles (OMr), des Tout-Venants de Déchèterie (TVD) et des Déchets d'Activités Économiques (DAE) produits sur le territoire ;
- L'augmentation attendue de la valorisation énergétique, sous forme de vapeur mais aussi d'électricité ;
- L'efficacité renforcée des dispositifs de traitement des fumées dans le plus strict respect des valeurs limites d'émissions (VLE) ;
- La continuité du service public, sans détournement de tonnes (et donc de coûts induits), en assurant le fonctionnement sur site avant la mise en service de la nouvelle ligne ;
- La contribution à la réalisation des objectifs du PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) de VITRÉ COMMUNAUTÉ ;
- Une implantation spatiale permettant de libérer du foncier à disposition de futurs projets du syndicat ;
- La création d'emplois directs passant de 15 actuellement à 24 postes pour le fonctionnement de la future usine et des emplois indirects en phase chantier et en maintenance/exploitation.

3. Les grandes lignes du projet

Programme technique

Le programme retenu pour le renouvellement du CVED porte sur :

- La modernisation des installations actuelles pour répondre aux objectifs de performances environnementales, de solutions de traitement et de valorisation énergétique ;
- La construction d'une nouvelle ligne de traitement des déchets à haut pouvoir calorifique intégrant :
 - o Une ligne de préparation de Tout-Venant de Déchèteries Incinérables (TVDI) provenant des déchèteries des adhérents de S3T'ec et de collectivités supplémentaires ;
 - o Une ligne de valorisation énergétique d'une capacité 70 000 tonnes/an ;
 - o Une fosse de stockage dimensionnée pour les volumes supplémentaires des déchets entrants et les équipements de manutention et logistiques associés ;
- Un dispositif de traitement ultra-performant des fumées dit « procédé à sec » à base de chaux vive et de charbon actif pour renforcer la neutralisation des composants gazeux acides et la captation des métaux lourds ;
- Les travaux d'adaptation de la fourniture d'énergie au réseau de chaleur urbain RÉVERTEC ;

- La création d'une salle pédagogique pour l'accueil du public.

Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel du projet porte à la fois sur les aménagements portant sur le CVED actuel et sur la création de la nouvelle ligne de traitement (de 2026 à 2028). Il garantit le maintien de l'activité du CVED actuel jusqu'à la mise en service industrielle de la nouvelle ligne de traitement en mai 2028.

Budget estimé

L'investissement global du projet est aujourd'hui estimé à environ 105 millions d'euros pour l'ensemble des installations.

4. . Les impacts du projet

Impacts socio-économiques

Dans sa phase chantier d'une durée de 2 ans, la construction des équipements favorisera autant que possible l'intervention d'entreprises locales.

Le projet créera **9 emplois directs en plus des 15 déjà existants, soit 24 emplois** au total. Les emplois indirects de sous-traitance (maintenance, contrôles...) sont également nombreux.

Les retombées fiscales relatives aux investissements consentis et aux différentes taxes locales bénéficieront aux **collectivités locales**.

Impacts sur l'environnement

Le **Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE)** qui sera déposé par PAPREC ENERGIES démontrera l'acceptabilité du projet au regard de ses impacts et enjeux sur l'environnement.

Une **évaluation environnementale complète est en cours de réalisation** sur la zone de sensibilité de l'installation, au regard des travaux et des ouvrages à réaliser et de leurs incidences potentielles sur l'environnement (étude d'impact) et la santé humaine.

Elle consiste à appréhender le **dossier dans sa globalité**, dans toutes les dimensions qui peuvent être impactées ou susceptibles d'être modifiées par le projet : santé humaine, biodiversité, sol, eau, air et climat, patrimoine culturel, intégration dans le paysage, sécurité.

Toutes les études détaillées seront consultables dans leur intégralité lors de la phase d'enquête publique qui se déroulera en 2025.

Partie 2 : L'organisation et le déroulement de la pré-concertation

1. Une démarche volontaire

Dans le cadre de l'élaboration du projet de renouvellement du centre de valorisation énergétique des déchets (CVED) de Vitré, et en amont du dépôt de la demande d'autorisation environnementale, **S3T'ec et PAPREC ÉNERGIES ont fait le choix d'organiser une pré-concertation à leur propre initiative.**

Elle s'est déroulée sur une période de **6 semaines, du 25 septembre au 31 octobre 2024.**

L'objectif de la démarche était de d'informer le public du contexte et de la nature du projet afin d'instaurer un espace et un temps de dialogue autour de ses enjeux et de ses composantes.

Cette phase, au travers des échanges engagés, a permis de **répondre concrètement aux questions posées et de recueillir les avis du public et des acteurs du territoire.**

Les porteurs du projet ont veillé à ce que les modalités d'information et de participation du public puissent garantir un accès à des informations justes et pertinentes pour une participation effective du public.

2. Les outils d'information du public

Une pluralité de supports pour tous

La diversité des outils déployés répond à un souci à la fois d'accessibilité pour tous types de publics (variété des formats physiques et numériques) et de temporalité (informations disponibles à tout moment).

Le public a été informé des modalités et des contenus de la pré-concertation par les outils suivants :

- Un **dossier de concertation de 36 pages** décrivant l'intégralité du projet et de ses impacts (édité en format papier - 200 exemplaires - et disponible sous format numérique - en lecture ou téléchargement - via le site internet dédié). Il a été remis en version papier (et numérique) dans les mairies d'Erbrée et de Vitré, au siège de S3T'ec et dans les EPCI adhérents⁽¹⁾ ;
- Une **synthèse de 8 pages** - 100 exemplaires - a également été mise à disposition du public dans les mêmes conditions afin d'apporter une lecture plus directe des principaux enjeux du projet et de ses principales caractéristiques ;
- Un **site internet dédié au projet** : www.concertation-projetUV2R.bzh, avec un formulaire numérique pour échange de questions/réponses entre les porteurs du projet et le public ;
- La mise à disposition d'un **registre papier** destiné à recueillir les observations du public dans les mairies d'ERBRÉE et de VITRÉ, au siège de S3T'ec, aux sièges des 2 adhérents du syndicat S3T'ec (SMICTOM DU PAYS DE FOGÈRES et SMICTOM SUD-EST 35) et aux sièges des 7 EPCI adhérents aux 2 SMICTOMs⁽¹⁾ ;
- Un **kit de communication** adressé aux collectivités concernées afin qu'elles puissent relayer les informations sur les supports médias dédiés à leurs administrés ;
- **Des panneaux d'information** au siège de S3T'ec et en mairie de VITRÉ (expositions de type « kakémonos ») qui ont été mis en avant lors de chaque temps public d'échanges.

EPCI adhérents à S3T'ec :

SMICTOM Sud-Est 35 : Vitré Communauté / Pays des Châteaugiron Communauté / Communauté de Communes de Roche-aux-fées

SMICTOM du Pays de Fougères : Fougères Agglomération / Couesnon Marches de Bretagne / Liffré-Cormier Communauté / Val d'Ille-Aubigné

Des **articles de presse**, consécutifs à une conférence de presse qui s'est tenue le 25 septembre, ont également permis au grand public d'être informé du projet et de la démarche de participation.

Visuels des supports

Le dossier et sa synthèse.



CONCERTATION PRÉALABLE
Du 25 septembre au 31 octobre 2024

Projet de renouvellement du centre de valorisation énergétique des déchets (CVED) de Vitré (35)

DOSSIER DE CONCERTATION



CONCERTATION PRÉALABLE
Du 25 septembre au 31 octobre 2024

Projet de renouvellement du centre de valorisation énergétique des déchets (CVED) de Vitré (35)

SYNTHÈSE DU DOSSIER DE CONCERTATION



Le site internet



Accueil Le projet La concertation La documentation Ressources et liens utiles Je participe Contributions

Projet de renouvellement du centre de valorisation énergétique des déchets (CVED) de Vitré (35)

Concertation préalable du 25 septembre au 31 octobre 2024

Le Syndicat Mixte S3Tec et PAPREC Energies ont décidé d'organiser une concertation préalable dans le cadre du projet de renouvellement du centre de valorisation des déchets de Vitré (35).

Afin d'assurer en toute transparence l'information du public et de solliciter sa participation, S3Tec et PAPREC Energies ont pris l'initiative d'organiser une concertation préalable volontaire relative à ce projet.

Cette concertation se déroule du 25 septembre au 31 octobre 2024.

L'ensemble des informations liées au projet et à la concertation est disponible sur ce site internet.

Tout au long de la concertation le public peut déposer des questions, avis, contributions via le formulaire dédié disponible dans la rubrique [JE PARTICIPE](#).



JE PARTICIPE

Le projet en bref



Projet de renouvellement du centre de valorisation énergétique des déchets (CVED) de Vitré (35).
Concertation préalable du 25 septembre au 31 octobre 2024.

Accueil Le projet La concertation La documentation Ressources et liens utiles Je participe Contributions

Questions

Retrouvez ici, après modération, l'ensemble des questions publiées sur le site internet.

LOYER Claude - 12/10/2024	+
BENNASAR Florence - 15/10/2024	+
LANE Marie-Loup - 23/10/2024	+

Sessions au fil du temps



> concertation préalable du 25 septembre au 31 octobre 2024

CONCERTATION PRÉALABLE

> Du 25 septembre au 31 octobre 2024

PROJET DE RENOUELEMENT
du Centre de Valorisation Énergétique
des déchets (CVED) de Vitré.



Document associé

[A4_info_accueil \(1,01 Mo, pdf\)](#)

Lien associé

[Projet de renouvellement du centre de valorisation énergétique des déchets \(CVED\) de Vitré \(35\) \(www.concertation-projetuv2r.bzh\)](#)

Les panneaux d'information



Projet de renouvellement du centre de valorisation énergétique des déchets (CVED) de Vitré (35)

CONCERTATION PRÉALABLE > Du 25 septembre au 31 octobre 2024

LA FUTURE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE VITRÉ (UV2R)

MODERNISER ET RÉPONDRE AUX OBJECTIFS

La mise en conformité technique et opérationnelle du site de Vitré, avec des technologies de dernière génération, permettra de **produire de l'électricité** qui sera distribuée en boucle locale (20 GWh/an) et de la **vapeur** (105 GWh/an) utilisée par les entreprises voisines et le réseau de chaleur urbain de Vitré.

Renouveler l'outil actuel pour moderniser les installations permettra de répondre aux objectifs de performances de traitement et de valorisation énergétique :

- > Optimisation de l'organisation spatiale des installations et de leur capacité ;
- > Installation d'une unité de préparation des tout-venants de déchetterie ;
- > Construction d'une nouvelle ligne de valorisation énergétique des déchets ;
- > Renforcement de l'efficacité technique des dispositifs de gestion des effluents ;
- > Augmentation de la fourniture d'énergie au réseau de chaleur urbain **BÉVERTEEC** ;
- > Création d'un parcours de visite ouvert au public.

Faire d'UV2R, un outil exemplaire en matière énergétique et environnementale en offrant une solution pérenne et compétitive de valorisation des déchets.

LE CALENDRIER DU PROJET

Concertation publique du 25 septembre au 31 octobre 2024



UV2R est un projet qui s'inscrit dans une réflexion menée par les élus du syndicat S3Tec autour d'un projet global et ambitieux de gestion des déchets ménagers qui repose sur 4 PILIERS FONDAMENTAUX :

- > Se conformer aux injonctions réglementaires nationales et régionales en matière de respect de la hiérarchie des modes de traitement et tendre vers le « zéro enfouissement » et le « zéro exportation » ;
- > Maintenir un coût de traitement acceptable pour l'utilisateur du service public de gestion des déchets ;
- > Accompagner la décarbonation du territoire en produisant localement plus d'énergie renouvelable et de Récupération ou EnR&R dans des conditions techniques et environnementales de dernière génération ;
- > Être dans la continuité des actions incitatives pour réduire la production de déchets des ménages et des entreprises en étroite collaboration avec les 2 SMICTOMs adhérents.



Je m'informe
www.concertation-projetuv2r.bzh

WWW.S3TEC.BZH

• S3Tec • 28 rue Pierre et Marie Curie
• 35 500 VITRÉ • 02 99 74 44 47

3. Les modalités de participation du public

Les réunions publiques

3 temps d'échanges publics ont été organisés dans le cadre de démarche réunissant au total plus de 60 personnes.

Les trois réunions publiques d'ouverture, thématique et de synthèse de la pré-concertation ont fait l'objet d'un compte-rendu « verbatim ».

L'ensemble de ces comptes-rendus a été mis en ligne sur le site internet de la pré-concertation.

Résumé quantitatif des temps d'échanges :

○ 3 réunions publiques :

- Réunion publique d'ouverture du 08 octobre 2024 : **16 participants**
- Réunion thématique du 14 octobre 2024 : **15 participants**
- Réunion publique de synthèse du 29 octobre 2024 : **30 participants**

○ Lieu des réunions publiques :

- Toutes les réunions publiques se sont tenues au siège de S3T'ec, au n°28 rue Pierre et Marie Curie à VITRÉ.

La réunion publique d'ouverture

La réunion d'ouverture de la concertation s'est tenue le 8 octobre 2024 (durée 2 heures).

Cette réunion avait pour objet de :

- Présenter l'organisation de la concertation préalable et les modalités de l'information et de la participation du public ;
- Poser le contexte du projet UV2R et les choix opérés par le syndicat S3T'ec ;
- Expliquer les composantes du projet, ses atouts, ses impacts et son calendrier.

Les intervenants à cette réunion :

- Madame Isabelle DUSSOUS, Présidente de S3T'ec, vice-présidente du SMICTOM SUD-EST 35, conseillère municipale de VITRÉ ;
- Monsieur Pierre-Yves BOCANDÉ, Directeur de S3T'ec ;
- Monsieur Guillaume LEPETIT, Directeur Régional Grand Ouest de PAPREC ENERGIES.



La réunion thématique : « L'énergie en pays de Vitré »

La réunion thématique s'est tenue le 14 octobre 2024 (durée 2 heures).

Cette réunion avait pour objet de :

- Poser le cadre de la situation énergétique française et des stratégies nationales et locales en la matière, avec un focus spécifique sur la Bretagne ;
- D'approfondir le contexte et les enjeux de l'énergie en « pays vitréen » ;
- D'aborder concrètement la production d'énergie à partir des déchets valorisés au travers du projet UV2R.

Les intervenants à cette réunion :

- Madame Isabelle DUSSOUS, Présidente de S3T'ec, vice-présidente du SMICTOM SUD-EST35, conseillère municipale de VITRÉ ;
- Monsieur Pierre-Yves BOCANDÉ, Directeur de S3T'ec ;
- Monsieur Mathieu JÉROME, Directeur Habitat, Mobilité et Transition écologique de VITRÉ COMMUNAUTÉ ;
- Monsieur David BESNIER, Directeur technique de VITRÉ COMMUNAUTÉ ;
- Monsieur Christophe PAULET, responsable de projet UV2R, PAPREC ENERGIES.



La réunion publique de synthèse

La réunion publique de synthèse s'est tenue le 29 octobre 2024 (durée 2 heures).

Cette réunion avait pour objet de :

- Faire état des premiers enseignements de la phase d'échanges avec le public au travers des questions posées via le site internet ou en réunion publique ;
- Présenter plus précisément le contexte réglementaire dans lequel s'élabore et se gère un projet de construction/exploitation d'une unité de valorisation énergétique de des déchets ;
- D'aborder la thématique des impacts potentiels du projet, notamment les mesures de surveillance et de contrôle d'une future installation.

Les intervenants à cette réunion :

- Madame Isabelle DUSSOUS, Présidente de S3T'ec, vice-présidente du SMICTOM SUD-EST35, conseillère municipale de VITRÉ ;
- Monsieur Pierre-Yves BOCANDÉ, Directeur de S3T'ec ;
- Monsieur Guillaume LEPETIT, Directeur Régional Grand Ouest de PAPREC ENERGIES.



Bilan de la participation du public

La **participation** « **physique** » des parties prenantes du territoire (habitants, riverains, acteurs socio-économiques... toute personne intéressée par le sujet), a été relativement « modérée » malgré la campagne d'information (presse, médias publics locaux...) : **60 personnes sur 3 réunions**.

Le **site internet** (*accès aux documents 24h/24 et 7j/7*) a réellement joué son rôle de vecteur d'information et de participation active du public : 300 sessions de consultations et 200 visiteurs uniques.

Il a été régulièrement alimenté et complété par des réponses aux questions et la publication des comptes-rendus des réunions publiques dans leur intégralité. Il reste ouvert et consultable.

A l'issue de cette phase de pré-concertation, les contributions publiées en ligne ont été les suivantes :

- Questions : 10 / Avis : 2 / Contributions : 1

Concernant les **registres papier** mis à disposition dans les collectivités, il n'y a eu aucune remarques et/ou avis, de même que sur l'adresse courriel du syndicat S3T'ec (contact@s3tec.bzh).

Une cinquantaine de **dossiers** (et synthèse) a été retirée, principalement lors des temps d'échange.

Les collectivités n'ont que très peu relayé l'information de la démarche sur leurs **supports médias**.

Enfin, la presse locale (Le Journal de Vitré et Ouest France) a publié **2 articles** sur le projet et le processus de consultation du public.

Partie 4 : Les principales thématiques abordées et les réponses apportées

Nota : Dans cette 4^{ème} partie, les verbatims sont extraits des comptes rendus exhaustifs des 3 réunions publiques (disponibles en ligne) ou des questions posées sur la rubrique contributive du site internet.

Les réponses des porteurs du projet sont extraites de ces mêmes documents et ont été complétées pour enrichir ce bilan.

Cette démarche de dialogue volontaire structuré a cherché à mener un processus clair en matière :

- d'accessibilité de l'information et des données pour tous les publics (avertis ou non) ;
- d'exhaustivité, de qualité et de transparence des supports mis à disposition ;
- de réactivité dans les réponses aux questions posées par les participants ;
- de respect des temps d'échange et de qualité d'écoute.

Les réunions publiques ont notamment permis, au public présent, de :

- d'accéder à toutes les informations disponibles à l'instant « T » sur le projet ;
- de poser les questions, sans filtre et sans censure, pour mieux comprendre la nature et les enjeux du projet ;
- de recevoir des réponses claires, étayées, contextualisées, adaptées et vulgarisées ;
- de contribuer ainsi à la pré-concertation en exprimant un avis, quel que soit sa teneur, qui sera pris en compte dans le bilan final.

L'objectif de cette phase de pré-concertation n'était pas de convaincre, mais d'inviter, toute personne qui s'intéresse au sujet, à s'informer, à poser des questions ou à émettre un avis avec une réponse argumentée afin d'interpeller les porteurs du projet sur les conditions de la mise en œuvre de celui-ci.

1. Une proposition de dialogue reconnue

Les participants ont plutôt salué l'effort d'information, de pédagogie ainsi que la volonté d'ouverture.

La qualité des échanges, notamment des réponses apportées en toute transparence et sans détours par les porteurs de projet a été publiquement reconnue lors des temps publics d'échanges.

La prise en considération de chaque propos et la tonalité respectueuse des échanges entre participants et intervenants est à souligner.

Verbatims des participants :

« Je voudrais d'abord remercier pour la démarche de concertation préalable, parce que c'est vrai que ce n'est pas forcément toujours fait, c'est toujours mieux d'avoir des éléments le plus tôt possible ».

« Moi, je pense que si on veut être honnête, il faut qu'il y ait une concertation publique où les publics sont bien informés ».

« Au niveau de la concertation publique, moi je pense que le délai est court. Et qui dit public, vous parlez de clarté, vous parlez d'honnêteté, ça a l'air. Franchement on est présent. Mais il n'y a pas grand monde, je vois la salle ».

« Moi, de connaître les problèmes agricoles et industriels, ou les gens qui habitent un immeuble pour gérer leurs déchets, ça m'intéresse ».

« Je me rappelle une concertation publique où on faisait, par catégorie, les agriculteurs. Et moi, je trouve que c'est judicieux, quand même, d'inviter tout le monde, au moins à un moment donné. ».

La **participation au débat**, sous toutes ses formes, peut être qualifié de « relative » malgré les moyens déployés pour démultiplier les canaux de communication de la démarche et ses conditions matérielles.

Verbatims des participants :

« Concernant le temps de concertation, déjà il aurait fallu en être informé un peu en amont... on a été informé qu'aujourd'hui. La manière dont ça a été organisé déjà, parce que là on n'est pas nombreux, je

pense qu'il y en aurait plus de concernés, bien sûr en tant que riveraine ».

« Envoyer un courriel, on peut le faire. Cela aurait permis d'informer davantage les riverains directement ».

« C'est vrai qu'on est devant un projet important, mais pourquoi il n'y a pas plus de monde ? Est-ce que l'information est passée comme il faut ? ».

Réponse des porteurs du projet :

Quelques facteurs peuvent expliquer cette **participation relative**, au-delà du sujet de la gestion des déchets, qui ne mobilise pas forcément lors de ce type de démarche collective et demeure souvent considérée comme un univers de « spécialistes » au vu de sa complexité organisationnelle et technique.

Le CVED de VITRÉ a une longue histoire (presque 40 ans), initialement liée à la gestion des déchets d'équarrissage et l'acceptabilité locale de son action, comme de ses installations, n'est pas contestée.

La gestion du site n'a jamais suscité de réactions de la part des riverains, qui ont été plusieurs fois invités à découvrir l'installation, pas plus que de remarques de la part des autorités de contrôle.

Pas de mobilisation dans le temps, pas de médiatisation polémiste : un outil industriel qui était dans le paysage avant l'extension de la zone urbaine et qui est bien géré.

Il n'a jamais été l'objet d'enjeux politiques et contribue positivement à la production d'énergie locale dont bénéficient des industriels ou des équipements publics (piscine, cuisine centrale...).

Pour rappel, le **processus de pré-concertation** engagé en octobre a mobilisé des ressources humaines (élus et agents de S3T'ec, équipes de PAPREC ENERGIES présents à chaque temps public) et mis à disposition des moyens matériels conséquents (200 dossiers et 100 synthèses imprimées, 1 site internet dédié, 10 registres papiers, des panneaux d'information).

Le relais de l'information, via les supports médias des collectivités (réseaux sociaux, journaux locaux d'information, sites internet) et par les articles parus dans la presse locale, ont permis d'informer au plus près, chaque habitant du territoire concerné.

Les porteurs du projet ont suivi une méthodologie et une procédure précises, calquées sur les principes organisationnels de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) afin de communiquer largement – sur le fond et sur la forme - auprès de tous les publics.

2. Le dimensionnement du projet

Lors de temps d'échanges, des questions ont été posées quant au dimensionnement du projet.

Certains participants ont notamment souhaité comprendre les raisons de l'augmentation de la capacité de traitement projetée de la future installation (de 30 000 t/an à 70 000 t/an) alors que d'autres ont souligné l'inadéquation de ce point avec les politiques de réduction et de prévention de la production de déchets.

Verbatims des participants :

« L'usine sera-t-elle construite sur le même site ? Est-ce qu'il y aura possibilité d'extension ? Je suis tout à fait favorable à ce projet car il est impensable de nos jours d'enfouir encore des centaines de tonnes de déchets toxiques en provenance des déchetteries quand on nous parle tous les jours de pollutions ».

« Pourquoi prévoir de doubler pratiquement l'outil ? Pourquoi pas diminuer, au contraire, prévoir qu'on serait tenu, en tant que consommateurs, de diminuer nos déchets ? ».

« Vous dites que cet outil est dimensionné pour répondre à la situation actuelle, mais qu'en est-il si les efforts de tri et de prévention se poursuivent efficacement ? ».

« Comment justifiez-vous une capacité de 70 000 tonnes alors qu'on parle de trajectoire de réduction des déchets ? ».

« En cas de baisse significative des déchets, que va-t-il se passer avec cet outil ? Ne deviendra-t-il pas un aspirateur à déchets pour combler les besoins d'exploitation ? ».

« S'il y a une vraie trajectoire de réduction des déchets d'ici 2040, cet outil ne risque-t-il pas d'être

surdimensionné et inutilisé à terme ? ».

La réponse des porteurs du projet :

S3T'ec, comme de nombreuses collectivités françaises, est à la fois confrontée à une augmentation régulière de la quantité de déchets à traiter induite par la croissance de la population de son territoire de compétences (1% par an sur le territoire S3T'ec du fait de sa forte attractivité) et à la nécessaire évolution technique et/ou réglementaire de leurs outils de traitement.

L'étude faisabilité technique qui a abouti au dimensionnement actuel de l'outil a fait émerger un projet de renouvellement et d'évolution de l'ancien CVED afin de **répondre concrètement aux réels besoins du territoire sur les prochaines années.**

Le projet a été réfléchi en intégrant tous les paramètres techniques et réglementaires au travers d'hypothèses relatives à l'augmentation de la population, à l'évolution de la typologie des déchets, aux récentes obligations réglementaires, aux dispositifs d'amélioration des collectes et du tri à la source ainsi que les politiques publiques de prévention et de réduction de la production de déchets. Les adhérents de S3T'ec ont déjà des performances de collecte et de tri pertinente eu égard les démarches mises en œuvre (PLPDMA, Tarification Incitative, etc...).

L'objectif du renouvellement du CVED est de permettre, en ouvrant sa capacité, de réduire la part de déchets exportés et enfouis. 19 000 T des déchets produits sur le territoire de S3T'ec partent encore aujourd'hui tous les ans en enfouissement, hors du territoire. La pérennisation de l'outil de traitement et son ouverture vers les déchets encore mis en décharge par S3T'ec est une nécessité impérieuse pour le territoire dans les années à venir.

La **modernisation de l'outil** s'inscrit ainsi dans la continuité de la politique de gestion des déchets à long terme des syndicats de collecte et des obligations légales.

C'est **une démarche de territoire cohérente.**

L'ensemble de ces composantes et la synthèse des hypothèses d'évolution quantitatives (trajectoire de réduction des déchets de 10% à horizon 2027) et qualitatives, sur un pas de temps long (20 ans), ont conduit au choix définitif d'un dimensionnement de l'UVE de VITRÉ à 70 000t/an. Les études de dimensionnement sont à disposition du public.

D'autre part, le projet qui se dénomme UV2R est inscrit au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) depuis 2019. Il relève donc d'une « utilité régionale » reconnue en qualité d'installation indispensable au traitement des déchets de la Bretagne, en totale conformité avec la planification régionale. Le conseil régional de Bretagne a d'ailleurs émis, le 16 octobre 2024, un avis favorable quant à "la compatibilité du projet d'évolution du CVED de VITRÉ au PRPGD".

Par ailleurs, S3T'ec a réaffirmé, à chaque réunion, son engagement en matière de respect de la hiérarchie des modes de traitement : la priorité reste la prévention et la réduction de la production de déchets. S3T'ec, en collaboration étroite avec ses SMICTOMs adhérents. Le syndicat s'engage indéfectiblement à soutenir activement les actions locales visant à favoriser la sensibilisation à la modification des habitudes de consommation pour tendre vers la réduction de la production de déchets.

Les dispositifs de financement du coût du service, tels que la fiscalité incitative pour les habitants ou la redevance spéciale pour les professionnels ont également été abordés lors des échanges.

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter le verbatim de la réunion d'ouverture du 08 octobre 2024 et la présentation de la réunion de synthèse du 29 octobre 2024, sur le site internet dédié, dans l'onglet « DOCUMENTATION ».

3. La place du projet dans une politique de gestion globale des déchets

Des participants ont souhaité comprendre comment le projet s'intégrait dans les diverses politiques, parfois complexes ou incomplètes, de gestion des déchets.

Les remarques et questions ont principalement abordé trois aspects :

- L'obligatoire complémentarité du projet avec les autres initiatives menées par les EPCI de collecte ;

- la nécessité impérieuse de renforcer l'éducation et l'engagement des citoyens ;
- l'application durable de politiques de prévention et de réduction des déchets.

A plusieurs reprises, les élus de S3T'ec ont expliqué les liens entre les objectifs du projet et les ambitions territoriales en matière de gestion des déchets.

De manière générale, les participants sont convenus qu'il est essentiel de poursuivre les efforts de prévention et de sensibilisation pour réduire la production de déchets. Certains ont estimé que les actions préventives et certains dispositifs de collecte restaient insuffisants. Enfin, d'autres ont souligné la responsabilité des producteurs et fabricants d'emballages dans la quantité de déchets générés, et donc incinérés. Certains participants, très au fait des pratiques étrangères dans ce domaine, ont lancé plusieurs interrogations.

Verbatims des participants :

« En Suisse, il y a cinq sacs... Ou six, peut-être plus. Chaque appartement, mon fils avait un appartement, il m'a montré, et ils ont tous des couleurs différentes, des types de plastique, des types de métal, et donc, c'est au particulier de trier. Et là, ils prennent ça très au sérieux, et ça tape dur si on ne trie pas. Est-ce que c'est au niveau national ou local que sont prises les décisions, est-ce qu'il ne faut pas pousser les gens à utiliser les sacs jaunes ? ».

« La réglementation française et européenne mentionne cinq niveaux de priorité. Vous êtes dans la priorité numéro quatre... Je veux bien savoir combien sont investis dans les priorités qui sont plus prioritaires, ça devrait être colossal ».

« Je vous cite un ex. : en Italie, ils sont tous entre 80 et 90% de tri... il y a énormément de compostables. Il y a une méthode pour le faire... toute la partie organique est interdite dans les déchets ».

« Si la production de déchets diminue dans les trois territoires, faudra-t-il aller chercher des déchets plus loin en Bretagne ? ».

« Justement en parlant de l'avenir, puisque vous avez dit que la région avait validé votre projet, vous n'êtes pas sans savoir que l'objectif de la région c'est zéro déchet en 2040. Cet UVE démarrera à peu près un petit peu avant 2030, au bout de dix ans qu'est-ce que ça va devenir ? ».

« On a l'impression qu'avec cette installation, on continue d'encourager un système qui repose sur la valorisation énergétique, alors que la priorité régionale, c'est éviter de produire ces déchets ».

« Pourquoi ce projet ne s'inscrit-il pas davantage dans une démarche zéro déchet, comme on peut le voir dans d'autres territoires européens ? ».

La réponse des porteurs du projet :

S3T'ec a réaffirmé sa capacité à promouvoir les stratégies de prévention de ses adhérents à travers ses actions et sa communication conjointe avec celle des syndicats de collecte (SMICTOMs) qui encouragent la sensibilisation active auprès des ménages et des acteurs économiques.

S3T'ec soutient totalement les efforts de simplification des gestes de tri, les actions de prévention de la réduction des déchets et l'amélioration du tri à la source, notamment pour les biodéchets.

Les élus des SMICTOMs adhérents ont d'ailleurs pris la parole, à chaque réunion publique, pour insister sur les résultats des actions qu'ils mènent dans le cadre de la compétence de prévention et de réduction des déchets. Ils ont détaillé les engagements qu'ils ont pris depuis plusieurs années au travers des différents programmes de prévention (Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, Territoire Econome en Ressource, Adoption d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers, Ambassadeurs du tri, etc...). Les ratios de performances (kg/hab./an d'OMr) montrent une sensibilisation importante des usagers aux tri des déchets. Cette dynamique va se poursuivre et a été prise en compte dans le dimensionnement du projet.

Ainsi, la production moyenne d'ordures ménagères résiduelles de VITRÉ-FOUGÈRES est en moyenne d'environ 115 kg/hab./an (2024), soit plus de 2 fois moins que la moyenne nationale (249 kg/hab./an) et 38% de moins que la moyenne bretonne (196 kg/hab./an).

Ils ont néanmoins précisé que « zéro » déchets, à court terme, n'est pas raisonnablement atteignable mais

que leurs multiples démarches tendent vers cet objectif.

4. Le coût du projet et la relation contractuelle avec le délégataire

Au cours des échanges, les porteurs du projet ont indiqué un investissement estimé à 105 millions d'euros. Certains participants ont exprimé leurs préoccupations quant aux répercussions possibles de cet investissement sur les coûts supportés par les usagers, notamment via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Ces préoccupations ont également permis d'ouvrir le débat sur les modalités du contrat liant le S3T'ec et PAPREC ÉNERGIES pour la modernisation et la gestion de l'UVE de VITRÉ.

Verbatims des participants :

« La répartition c'est quoi s'il vous plaît ? Ces 105 millions ? ».

« Qu'est-ce que PAPREC, et quel est son rôle dans le projet en termes de gestion des déchets d'activités économiques ? ».

« Cet investissement de 105 millions d'euros aura-t-il un impact sur la taxe d'enlèvement des ordures ? ».

« Est-ce que l'investissement initial de 105 millions d'euros a pris en compte une marge de réduction des déchets, ou s'agit-il uniquement d'absorber les volumes actuels ? ».

« L'argent qui servira à financer les 105 millions, c'est de l'argent qui vient d'où ? ».

« Comment expliquez-vous que l'incinérateur dimensionné à 70 000 tonnes et payé avec de l'argent public (100 M€), serve aussi à brûler 20 000 tonnes de déchets privés ? Un incinérateur à 50 000 tonnes nous aurait coûté moins cher ».

Réponse des porteurs du projet :

Les divers échanges ont permis d'expliquer que le choix du mode de gestion en Délégation de Service Public (DSP), validé en Commission Consultative des Services Publics locaux (CCSPL) du 22 mai 2022.

Il permet au syndicat de garantir un contrôle des coûts de traitement des déchets pour ses administrés, sur les 20 prochaines années. Pendant ces 20 ans, PAPREC ENERGIES assume la responsabilité de la construction, de l'exploitation et de la maintenance de la future unité.

Dans le cadre de la DSP, S3T'ec est engagé financièrement à hauteur de 20% tandis que PAPREC ÉNERGIES supporte 80% des investissements.

Les porteurs du projet ont estimé que le coût du traitement global augmenterait de 5€/an/habitant, pendant 4 ans. Pour information, à Vitré, le coût global de la gestion des déchets est de 90€/an/habitant (dont 44 € liés au traitement - données 2023), en moyenne basse par rapport au référentiel national.

La partie dévolue au délégataire (15 000T/an), que l'on appelle le "vide de four", permet d'apporter une offre de services aux entreprises locales qui ont, elles aussi, des besoins en matière de valorisation énergétique de leurs déchets d'activités économiques (DAE) pour répondre à leurs exigences règlementaires au travers de solutions de proximité. Le contrat de Délégation de Service Public (DSP) prévoit que ces volumes soient gérés par le délégataire. Les entreprises clientes paient directement la prestation au délégataire.

Cette disposition contractuelle relativement commune dans le cadre des délégations de services publics, permet d'équilibrer le marché en faveur de la collectivité car il assure une stabilité du coût de traitement des déchets ménagers sur la toute durée de la DSP.

5. Les impacts environnementaux potentiels du projet

Les participants ont exprimé leur souhait de mieux comprendre les impacts potentiels du projet sur l'environnement, en particulier les effets possibles des activités de l'UVE sur la qualité de l'air, la qualité des sols et la santé publique.

La réunion publique de synthèse a ainsi été consacrée à :

- Une présentation détaillée des impacts potentiels du projet sur l'environnement, la santé des habitants et le cadre de vie des riverains ;

- Une explication des mesures prévues en matière de prévention, de protection, de gestion et de contrôle, à mettre en œuvre dès la conception et tout au long du projet.

Il a été précisé que le **Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE)**, qui sera déposé en Préfecture par PAPREC ENERGIES, démontrera l'acceptabilité du projet au regard de ses impacts et de ses enjeux sur l'environnement.

Conformément au Code de l'environnement, ce dossier devra comprendre une présentation technique décrivant l'installation, les travaux envisagés, les procédés mis en œuvre, les moyens de suivi et de surveillance, ainsi qu'une étude d'impact.

Les dossiers sont instruits par la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et l'autorisation, in fine, est délivrée par le préfet d'Ille-et-Vilaine (arrêté d'exploitation).

Une **évaluation environnementale complète est en cours de réalisation** sur la zone de sensibilité de l'installation, au regard des travaux et des ouvrages à réaliser et de leurs incidences potentielles sur l'environnement (étude d'impact) et la santé humaine.

Elle consiste à appréhender le dossier dans sa globalité, dans toutes les dimensions qui peuvent être impactées ou susceptibles d'être modifiées par le projet : santé humaine, biodiversité, sol, eau, air et climat, patrimoine culturel, intégration dans le paysage, sécurité.

Toutes les études détaillées seront consultables dans leur intégralité lors de la phase d'enquête publique, courant 2025.

Verbatims des participants :

« Quels polluants seront mesurés ? Tous les combien de temps ? Par qui ? Dans quelles conditions ? ».

« J'habite à quelques centaines de mètre de l'incinérateur. Est-ce que je peux et est-ce que je pourrai consommer les légumes de mon jardin et les œufs de mes poules ? ».

« Ce qu'on craint, c'est surtout l'émission des fumées, ce qu'elles contiennent, l'accumulation. Là, ça fait très longtemps qu'elles existent. Depuis que je suis là, je n'ai jamais eu de relevés, d'analyses. Alors, dans l'air, oui, mais dans les sols, non. Dans les mousses... ».

« Ce projet s'accompagnerait-il d'une mesure régulière de la qualité de l'air à Vitré, et notamment dans le périmètre de l'incinérateur ? Ces données seraient-elles consultables intégralement et à tout moment par la population ? ».

Réponse des porteurs du projet :

Au titre d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), l'exploitation du site est extrêmement réglementée par les pouvoirs publics, surveillée par les services de l'État (DREAL) et les citoyens ou les associations dans le cadre de la Commission de Suivi de Site (CSS).

La surveillance de la qualité de l'air est un point fondamental de la gestion des unités de valorisation énergétique et soumis à des obligations extrêmement strictes qui sont définies par la réglementation (obligations inscrites dans l'arrêté préfectoral d'exploitation de l'UVE). Les contrôles des émissions (effluents gazeux) sont effectués en continu par des dispositifs de mesures extrêmement performants placés au sein de l'usine et dans un périmètre proche. La surveillance de ces indicateurs, par les équipes de l'exploitant (PAPREC ENERGIES), s'effectue 24h/24 et 7 jours/7.

Toutes les dimensions qui pourraient avoir des impacts écologiques, techniques, réglementaires et économiques sont ainsi inspectées dans un souci d'obligation de conformité totale des activités avec le milieu environnant et le cadre légal de fonctionnement.

La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) effectue d'ailleurs des visites régulières d'inspection (programmées et inopinées) pour contrôler la conformité des conditions d'exploitation et vérifier certains aspects plus techniques tels que les déchets admissibles (en entrée d'usine) et les résidus (mâchefers ou REFIOM).

Les données collectées sont enregistrées et transmises pour analyse aux autorités de contrôle (services de la DREAL et de l'ARS) Elles sont accessibles à tout un chacun, au travers des rapports annuels du délégataire

et transcrits dans les procès-verbaux de la Commission de Suivi de Site (CSS) qui se réunit tous les ans sous l'autorité du préfet. Cette instance de surveillance comprend dans ses rangs, un collège de citoyens/riverains et un collège de représentants associatifs qui sont destinataires, en toute transparence, de ces données. Le PV de la CSS est publié sur le site internet de S3T'ec.

Le dernier procès-verbal de la commission de suivi de site (CSS) qui s'est tenue sous l'égide du préfet, ne relève, pour l'année 2023, aucun dépassement des Valeurs Limites d'Émissions (VLE). Il est à souligner que, dans le fonctionnement de l'usine actuelle, il n'y a jamais eu de rappel à l'ordre de l'autorité de tutelle (DREAL). Les légumes comme les œufs sont donc tout à fait consommables.

Les mesures continues ou semi-continues concernent les effluents suivants : monoxyde de carbone, le chlorure d'hydrogène, le fluorure d'hydrogène, le dioxyde de soufre, les oxydes d'azote, les dioxines, les furanes, les métaux lourds (plomb, cadmium, mercure) et d'autres métaux (Sb + As + Pb + Cr + Co + Cu + Mn + Ni + V).

Toutes les données relatives aux indicateurs de suivi (valeurs d'émissions des rejets atmosphériques, surveillance environnementale et sécurité des eaux industrielles, mesure des retombées aux abords de l'installation, état des ouvrages, opérations de maintenance, contrats avec des bureaux d'études spécialisés...) sont indiquées dans le rapport annuel de l'exploitant. Ce rapport est **obligatoirement transmis** à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, à la Sous-Préfecture de VITRÉ ainsi qu'à la Mairie de VITRÉ où il est **librement consultable** par tout un chacun.

Ces informations sont également exposées en Commission de Suivi de Site ou CSS (avec compte-rendu) lors de la réunion annuelle organisée par le préfet.

6. Les nuisances potentielles du projet

Parmi les participants, plusieurs riverains se sont inquiétés des nuisances inhérentes à ce genre d'installation. Les nuisances potentielles principalement relevées par les participants sont les odeurs et le bruit. Il a été relevé qu'une entreprise d'équarrissage, souvent confondue avec le CVED par sa proximité géographique, était, dans le passé, génératrice de mauvaises odeurs.

Verbatims des participants :

« Des nuisances sonores et olfactives ont été rapportées par les riverains de l'actuel incinérateur auprès de S3Tec et du SMICTOM. Quelles seraient les mesures prises concrètement pour la réalisation de ce projet, afin d'atténuer les nuisances existantes et ne pas amplifier le problème ? ».

« Ce qui m'intéresse, c'est de savoir où vous en êtes de l'étude environnementale, au niveau du bruit... Aujourd'hui, je suis dérangée par le bruit de cette usine. J'aimerais savoir si la prochaine sera plus silencieuse ».

« Je voulais savoir si j'allais avoir du bruit toute la journée à cause des camions ou si je devais venir avec des boules 'quiès' ».

« Concrètement, est-ce que ce sera inférieur à ce qu'on connaît aujourd'hui ou équivalent ? Parce que le bruit, c'est vraiment gênant au quotidien ».

« Comment se fait le suivi des nuisances sonores ? Qui contrôle ces mesures ? ».

« Vous dites qu'il n'y a pas de pollution olfactive, mais comment êtes-vous sûr que tout est bien confiné dans votre système ? Est-ce que ça inclut aussi les odeurs générées par le trafic routier ? ».

« Aujourd'hui, est-ce que les odeurs que nous ressentons parfois viennent de l'usine ou d'ailleurs ? Parce qu'on ne nous donne pas les détails précis ».

« En tant que riverain, à quelles nuisances olfactives peut-on s'attendre ? Parce qu'on parle de dépression dans la fosse, mais est-ce suffisant en cas de problème technique ? ».

Réponse des porteurs du projet :

Durant toutes les réunions publiques, S3T'ec et PAPREC ÉNERGIES ont expliqué la démarche recherchée en matière d'analyses et de réduction des nuisances sonores ou olfactives.

Concernant le bruit, des mesures acoustiques ont été réalisées pour évaluer le niveau sonore actuel de l'installation. Ces mesures serviront de référence pour comparer les niveaux sonores après la mise en œuvre des dispositifs d'amélioration prévus.

L'objectif est de s'assurer que les niveaux sonores futurs respectent les normes réglementaires en vigueur. Des dispositifs spécifiques seront installés pour atténuer les bruits générés par l'activité de l'usine. Par exemple, des silencieux seront placés sur les équipements les plus bruyants, et des écrans acoustiques seront érigés autour des zones sensibles pour limiter la propagation du bruit vers l'extérieur.

Concernant les nuisances olfactives, les porteurs du projet ont indiqué que des systèmes de traitement de l'air seront mis en place pour capturer et neutraliser les odeurs avant leur émission dans l'atmosphère.

Par exemple, l'air nécessaire à la combustion (injecté dans le four) sera directement aspiré dans la fosse de réception et injecté sous les grilles de combustion (système d'auto-combustion par dépression). Tout l'air contenant ainsi des mauvaises odeurs sera capté et totalement inerté par ce procédé.

Les études en cours doivent préciser la nature des dispositifs qui doivent être mis en œuvre pour assurer une parfaite étanchéité des systèmes de captation de bruits et d'odeurs.

L'engagement a été pris que toutes les mesures seront engagées pour que l'activité de la future usine ne génère, dans son activité régulière, aucune nuisances olfactives ni sonores.

7. La question de l'augmentation du trafic routier

La question de l'augmentation du trafic routier (nombre de poids lourds desservant l'usine) induit par l'augmentation de la quantité de déchets livrée sur l'installation a été posée, notamment par les riverains.

Verbatims des participants :

« Quel sera le pourcentage d'augmentation du trafic routier ? Quelle sera l'augmentation du nombre de camions ? ».

« Comment ça se passe au niveau de la circulation dans l'usine ? Parce que j'ai l'impression, comme vous le disiez tout à l'heure, que les camions vont se multiplier sur le site ».

« Avec l'augmentation du trafic, combien de camions supplémentaires verrons-nous chaque jour sur les routes ? » ;

« Et le plan de circulation, il se fait comment ? Au niveau de l'usine, au niveau des camions ? Vous allez rentrer par où ? ».

« Vous avez évoqué des camions qui passent par la route d'Argentré. Avez-vous prévu d'autres accès pour limiter l'impact sur les zones résidentielles ? ».

Réponse des porteurs du projet :

Le tonnage traité par le projet UV2R étant un peu plus de 2 fois plus élevé que le CVED actuel, il y aura effectivement une hausse du trafic routier et du nombre de camions entrant et sortant de l'usine.

Le nombre de camions passera, en moyenne, de 12 à 30 par jour, soit 18 camions supplémentaires.

Les porteurs de projet ont indiqué qu'ils pourraient orienter les routes empruntées par les camions afin d'éviter le passage vers le boulevard de la Ville de Vitré.

8. Le bilan carbone du projet

Les attentes concernant la connaissance de l'empreinte carbone du projet ont été soulevées. Les interrogations ont particulièrement porté sur les **émissions de gaz à effet de serre (GES)**, compte tenu de l'augmentation des volumes à traiter dans la future configuration.

Verbatims des participants :

"A l'horizon 2050, nous devons diviser par 5 nos émissions de gaz à effet de serre, si nous voulons espérer vivre dans un monde "soutenable" (COP21 Paris). Un bilan carbone comportant toutes les externalités (scope 3) a-t-il été réalisé ? Si oui, possible d'y avoir accès ? ».

Réponse des porteurs du projet :

L'étude du bilan carbone en scope 3 a été effectuée par le cabinet spécialisé O2m.

Plusieurs scénarii ont été étudiés afin d'évaluer les impacts de chaque facteur global du projet global susceptible d'émettre du CO₂ : logistique (collectes, fret...), types de traitement, production d'énergie, fourniture d'énergie décarbonée et substitution d'énergie fossile...

Deux hypothèses ont été analysées : renouvellement complet du CVED (projet UV2R) et suppression d'un outil de traitement sur VITRÉ (exportation à 100%).

Évaluation de la quantité de CO₂ évité :

- Renouvellement CVED : - 30 734 tCO₂e
- Suppression de l'outil : - 13 560 tCO₂e.

Le solde fait donc apparaître un écart de - 17 174 tonnes de CO₂ évité entre les 2 hypothèses (-127 %).

Le bilan GES du projet en lui-même (construction, exploitation, démantèlement) est intégré au DDAE (notamment dans la pièce-jointe n°4 du DDAE - étude d'impact) et sera disponible lors de l'enquête publique, en 2025.

Enfin, il a été précisé que les installations seront soumises à un **contrôle régulier en matière d'émissions de Gaz à Effet de Serre** et que l'information relative aux seuils ainsi relevés sera communiquée au grand public comme pour toutes les autres données d'exploitation.

Partie 5 : les engagements des porteurs du projet

1. Maintenir le dialogue avec le public

Les porteurs du projet ont choisi de mettre en place cette pré-concertation de manière volontaire.

Ce dispositif, accompagné de moyens nécessaires et conséquents, reflète leur réelle volonté de garantir, à tous les publics, un accès à l'information et une possibilité de participation.

Pour la suite du projet, S3T'ec et PAPREC ÉNERGIES s'engagent à maintenir un dialogue ouvert avec l'ensemble des parties prenantes du territoire (grand public, associations, élus, acteurs socio-économiques) et à assurer une communication transparente tout au long de la conception, réalisation et exploitation de l'UV2R.

Ils ont en effet choisi, à court terme, d'engager, dès le début 2025, une démarche de concertation à la suite de la publication de la déclaration relative au dossier.

Cette concertation préalable, encore une fois volontaire, s'étalera sur 1 mois et bénéficiera également de moyens d'information complets.

En parallèle de la démarche qui sera initiée en 2025, et sur le long terme, les porteurs du projet, au travers de leurs échanges avec les riverains, ont pu déceler une attente sous-jacente en faveur d'une information régulière sur toutes les dimensions du projet qui peuvent les préoccuper : l'accès aux données relatives à la qualité de l'air ou encore les travaux qui pourraient engendrer des nuisances.

C'est un point sur lequel ils se sont accordés : nouer une relation plus forte et totalement transparente avec les habitants les plus proches du site.

Pour garantir cet engagement, 2 dispositifs sont d'ores et déjà actés :

- **Assurer l'accessibilité aux études environnementales** lors de la future enquête publique ;
- **Ouvrir le chantier au public** pendant les phases de travaux (journée portes ouvertes) et d'exploitation (via un espace pédagogique dédié).

Les instances officielles de suivi (Commission de Suivi de Site - CSS - et Commission Consultative des Services Publics Locaux - CCSPL) comme la mise à disposition de documents obligatoires (rapport annuel d'activité du délégataire ou rapport d'activité de S3T'ec) sont également des lieux, des temps, des supports privilégiés pour la connaissance du sujet.

2. Fournir des éclairages sur l'étude d'impact

Comme il a été précisé, l'évaluation environnementale approfondie dans le cadre du projet est en cours de réalisation. A ce stade, les résultats ne sont pas encore connus. Cette étude d'impact vise à analyser les incidences potentielles sur l'environnement et la santé humaine : biodiversité, nuisances sonores et olfactives, qualité de l'air, sécurité des riverains...). Cette étude constitue un élément "clé" du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE), qui sera examiné par les services de l'État. Les porteurs du projet s'engagent à partager les résultats de cette évaluation lors de l'enquête publique, en 2025.

Ils garantiront également la transparence en rendant accessibles toutes les données issues de ces études, afin de fournir des informations précises et représentatives des impacts réels du projet sur le territoire.

3. Améliorer la gestion du trafic routier

Un des sujets d'inquiétude des riverains concerne l'augmentation du trafic routier lié à la desserte de l'usine.

La définition du schéma des flux routiers peut s'accorder sur une exigence ferme auprès des transporteurs (bennes à ordures ménagères ou gros porteurs) qui devront emprunter des itinéraires réduisant leur passage devant les habitations.

PAPREC ENERGIES s'engage à mettre en place et à faire respecter ce nouveau plan de circulation pour tous les transports dont elle assure l'organisation.